Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-212201404-20260129-1402604_LAMAL-DE

EXTRAIT DE DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE LA MALHOURE

Séance du 29 janvier 2026 à 20 h 30

L'an deux mil vingt-six, le 29 janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie MORFOUASSE.

Date de convocation : 22 janvier 2026.

Membres présents : CARDIN Joël, FOLIGNE Michel, MORICE Léone, CHARLET Xavier, BERHAULT Samuel, LE TEXIER Jacques, MAILLY Martine, MOLITOR Julien, LE PAVOUX Sylvie, GEREL Pascal,

Absents excusés : GALES Céline, RAULT Nelly
Absent ayant donné pouvoir : BAUDET Aurore à Martine MAILLY
Le nombre de Conseillers en exercice est de : 14
Présents : 11
Votants : 12 (dont 1 pouvoir)

Secrétaire de séance : Pascal GESREL

140.26.04

Objet : 3.6 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX

Par son courrier en date du 21 novembre 2025, la communauté d'agglomération Lamballe Terre et Mer

- Soumet une proposition de convention de mise à disposition de locaux communaux
- Invite Madame le Maire à régulariser les modalités.

L'assemblée est invitée à

- se prononcer sur les conditions de mise à disposition et conditions d'occupation
- autoriser Madame Le Maire à engager toute démarche auprès de l'agglomération pour l'avancement de cette convention
-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à LA MALHOURE,
Lesdits jours, mois et an
Pour copie conforme, le 03/02/2026
Le Maire,
Valérie MORFOUASSE



Mme le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.